

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
10 — — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Des dépêches particulières de Londres nous assurent que le gouvernement anglais s'est déjà prononcé, sur l'interprétation des traités de 1839, dans un sens conforme aux vues exprimées par la cour des Tuileries.

Toutes les puissances signataires de ces traités se trouvent, d'ailleurs, saisies à l'heure qu'il est de l'examen des questions diplomatiques à résoudre.

Une très-grande activité a été imprimée à l'échange de dépêches entre les diverses capitales, de telle sorte qu'il y a lieu de croire à une préparation très-rapide des bases sur lesquelles devront reposer les dernières décisions de la diplomatie.

Nous lisons dans la *Presse*, de Vienne :

Avant le départ de M. le baron de Beust pour Prague, un conseil des ministres a eu lieu sous la présidence de l'empereur, afin de fixer la conduite de l'Autriche dans la question du Luxembourg. Il ne pouvait naturellement être question que de la situation de l'Autriche en sa qualité de co-signataire du traité de 1839.

D'après informations, il a été décidé dans ce conseil qu'on déclarerait que la garantie du traité de 1839 se rapportait avant tout à l'arrangement entre les deux principaux contractants, les rois de Hollande et de Belgique, et non pas aux dispositions secondaires sur les conditions de l'occupation de la forteresse de Luxembourg tirées du droit fédéral allemand. Quoique l'Autriche désire vivement que l'Alle-

magne ne perde aucune partie de son territoire, elle n'a pourtant pas de raison de se mêler à la question actuellement en litige autrement que dans le but de garantir complètement sa neutralité et de maintenir autant que possible la paix du monde.

Un courrier du cabinet français a apporté à Vienne, le 12 avril, la note-circulaire par laquelle la cour des Tuileries invite les signataires des traités de 1839 à émettre leur opinion sur la portée et la valeur de la garantie collective attachée à ces traités.

On lit dans l'*Opinion nationale* :

« Une lettre que publie l'*Ami du Limbourg* et que ce journal déclare émaner d'un personnage haut placé dans les sphères politiques néerlandaises, attribue au souverain du grand-duché des vues bien différentes de celles dont la malveillance prussienne ne cesse de l'accuser. La cession, ou, si on le veut absolument, la vente du Luxembourg, serait de la part de ce souverain un véritable sacrifice, un acte de dévouement à ses devoirs de roi de Hollande.

« La Prusse, d'après la correspondance dont nous parlons, aurait, « à plus d'une reprise, trahi ses convoitises à l'endroit des embouchures du Rhin, du Zuydersée, et surtout à l'endroit des colonies que la Hollande possède à l'extrême Orient. » Il en serait résulté dans l'esprit des Hollandais une véritable terreur de l'annexion prussienne, et ce serait par suite de cette terreur, qu'elle n'est peut-être pas sans partager elle-même,

que S. M. Hollandaise aurait cherché un appui dans une négociation avec la France. »

Nous trouvons dans l'*Avenir national* les deux dépêches particulières qui suivent :

« Vienne, 13 avril. — Une note prussienne est arrivée hier; elle demande si la Prusse pourrait compter sur le concours de l'Autriche en cas de guerre; on s'attend à une réponse négative. »

« Londres, 13 avril. — La Russie propose de choisir l'Angleterre et l'Autriche comme arbitres dans la question du Luxembourg. La France accepte.

« Le consentement de l'Angleterre et de l'Autriche est douteux. »

On écrit de Paris, en date du 11 avril, à l'*Indépendance belge* :

« On persiste à croire que les négociations ne se sont prolongées de part et d'autre que pour être complètement prêtes. On cite ce mot dit ici en haut lieu, après que la guerre pour le Luxembourg avait été traitée de folie : « Folie, soit; mais reculade, jamais. » On compte aujourd'hui plus de quatre-vingt mille fusils Chassepot, et s'il n'y en a pas davantage, c'est qu'on expérimente une nouvelle arme plus meurtrière, se chargeant par la culasse et tenant du revolver.

« Le prince Napoléon est, dit-on, pour la guerre immédiate; on assure que si elle éclatait l'Empereur composerait un ministère tout à fait libéral. »

On écrit de Darmstadt :

Une convention militaire avec la Prusse,

analogue à la convention saxo-prussienne, vient d'être conclue et va être bientôt ratifiée.

La division hessoise fera partie du 11^e corps de l'armée fédérale avec Cassel pour siège de commandement.

On mande de Vienne à la *Gazette de la Croix* que le besoin de la paix en Autriche domine toutes les autres considérations, que l'action du cabinet de Vienne est essentiellement médiatrice et qu'il n'est pas question d'alliance avec d'autres puissances. La même correspondance constate l'espérance croissante que les difficultés actuelles seront aplanies.

D'après la *Presse* de Vienne, du 14 avril, la Prusse serait disposée à reculer devant l'examen de la question du Luxembourg au sein d'une conférence.

Le *Journal de Francfort* dément, d'après une correspondance de Mayence, tous les bruits qui ont été mis en circulation sur les grands armements qui se feraient en ce moment dans cette place et les conséquences qu'on en voudrait tirer. Les ordres donnés depuis quelque temps déjà, dit cette correspondance, n'ont d'autre but que de mettre la forteresse de Mayence dans l'état réglementaire prescrit pour toutes les places fortes de la Prusse.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dément les bruits répandus par une correspondance de Varsovie de préparatifs que l'on ferait pour une cession définitive ou temporaire à la Prusse, dans le cas de guerre en Orient, de

FABLETTON.

25

LE VALLON DES BRUYÈRES.

(Suite.)

« L'inconnu fit un geste si complètement désespéré et en même temps si éloquent, que la condamnée revint à ses premières incertitudes. Elle sentit confusément que cet homme avait peur qu'elle ne le crût pas.

« — Mais, dit-elle, comment pourriez-vous quelque chose, puisque la justice ne peut plus rien elle-même ?

« — C'est mon secret, et c'est pour vous le révéler que je suis ici.

« — Enfin, pourquoi si tard, au moment où les minutes me sont comptées ?

« L'interlocuteur baissa la tête et balbutia :

« — J'étais loin du pays et j'ignorais ce qui s'est passé à la suite de votre retraite au Vallon.

« La jeune fille crut ou ne crut pas à la sincérité du motif; mais elle se sentit entraînée de nouveau sur la pente de cet espoir sans raison qui lui était déjà monté au cerveau.

« — Ce n'est pas une fuite? répéta-t-elle.

« — Faut-il que je redise mot à mot comment vous pouvez sortir d'ici ?

« — Non, car j'ai bien entendu. Alors qui vous donnera le moyen de faire un miracle? ajouta-t-elle en se cramponnant à ses défiances.

« — Ceux-là même qui vous retiennent ici.

« — Je sais que cela leur est impossible.

« — Sans moi, c'est vrai; mais si je le veux, ils le pourront.

« Subjuguée par cette assurance, Donatienne ne résista plus; seulement il lui vint à l'idée que son salut devait correspondre à quelque grand sacrifice.

« — Que pouvez-vous demander pour cela? dit-elle brusquement.

« — Rassurez-vous, se hâta de répondre l'inconnu. Si je vous déclare qu'il ne s'agit ni de vos sentiments, ni de rien qui se rattache au passé, si je m'engage formellement à favoriser l'accomplissement de vos desirs et de vos projets, que direz-vous ?

« — Je dirai que vous pouvez tout exiger, et, quoi que vous demandiez, je suis prête.

« — Je ne vous demande pourtant qu'une signature.

« — Si peu ?

« — Attendez, vous serez moins étonnée. Il s'agit d'un acte par lequel vous consentez à...

« — Donnez une plume.

« — Il faut au moins que je lise l'écrit au bas duquel vous allez signer.

« La jeune fille laissa son interlocuteur déployer le papier et en faire la lecture. Elle entendait le son, elle ne distinguait pas les mots. Son esprit était ailleurs; il était tout entier à l'idée d'échapper à la mort suspendue sur sa tête. Hors de là, il n'existait rien pour elle.

« Quand l'inconnu eut fini, elle signa d'une main qu'agitaient les poignantes émotions dont elle subissait l'influence.

« — Est-ce tout? demanda-t-elle avec un retour d'inquiétude.

« — Maintenant, le serment solennel de ne révéler à qui que ce soit, ni maintenant ni jamais, ce qui vient de se passer.

« La jeune fille prêta le serment en répétant mot à mot la formule que lui dicta son interlocuteur.

« — A mon tour de dégager ma parole, reprit l'inconnu.

« Et il appela le porte-clefs.

« Un instant après, les trois personnages qui attendaient à la geôle furent introduits dans la prison.

« Il est inutile de vous raconter en détail ce qui se passa ensuite, il suffit que vous sachiez qu'il fut fait sursis à l'exécution, et que, quinze jours après, la condamnée obtenait sa grâce et sa liberté. »

Jubelin fit une pause.

« Quel rapport entre cette affaire et ce qui se passe aujourd'hui? hasarda l'un des auditeurs, impatient d'arriver au dénouement.

« C'est juste, personne de vous ne sait complètement les circonstances qui ont accompagné la remise du mystérieux paquet. Les voici : Dans la déclaration écrite, faite par le déposant en l'an II de la République, il est dit que, si personne n'est venu faire de réclamation en apportant des documents parfaitement conformes à ceux qui sont déterminés, le notaire devra conserver le dépôt jusqu'au 20 septembre 1812; si, à cette date fixe, il ne survient pas une réclamation directe, une enquête devra être immédiatement commencée en Beauvoisis pour retrouver la trace d'une jeune fille nommée Marie-Louise-Donatienne Delorme.

« La condamnée! s'écrièrent plusieurs voix à la fois.

toute la partie de la Pologne située en deçà de la Vistule.

Ces bruits, ajoutés la *Gazette*, ont été mis en circulation pour exciter les esprits en France contre la Prusse. La politique nationale de la Prusse n'a aucun intérêt à acquérir de nouveaux territoires polonais.

La convocation du Parlement prussien, pour les résolutions à prendre sur la Constitution fédérale du nord de l'Allemagne, sera hâtée autant que possible, cette Constitution impliquant la nécessité de modifications à la Constitution prussienne, ce qui, en vertu de cette dernière, exige deux votes séparés par un intervalle de trois semaines.

Les lettres de Rome du 11 disent qu'une proclamation avait été affichée de nuit, dans cette ville, pour appeler le peuple à l'insurrection, en lui promettant l'appui de Garibaldi, et en ajoutant que ce dernier croyait le moment venu d'attaquer la tyrannie du gouvernement temporel, mais qu'il respecterait l'autorité spirituelle du chef de l'Eglise. Un gouvernement provisoire provoquerait un plébiscite pour décider la question de l'annexion.

Aucune manifestation n'avait suivi, à Rome, cette proclamation; mais le gouvernement avait envoyé des renforts de troupes sur les frontières pour surveiller les tentatives des émigrés et des garibaldiens.

La *Gazette de Turin*, du 11, présente sous d'assez sombres couleurs, d'après les nouvelles qu'elle aurait reçues de Palerme, la situation des choses en Sicile. Bien qu'il ne s'agisse que de rumeurs vagues et indéfinies, et qu'on ne mette en avant aucun fait précis, une vive anxiété régnerait dans les esprits.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Le chantre de *Jocelyn*, l'auteur des *Méditations poétiques*, des *Harmonies*, de l'*Histoire des Girondins*, le diplomate de la Restauration, le député de l'opposition sous Louis-Philippe, le membre du gouvernement provisoire en 1848; le ministre des affaires étrangères de la République, M. de Lamartine est âgé aujourd'hui de 77 ans. Il est au déclin de sa vie; quelques années de luttres et de souffrances n'eussent point terni sa mémoire, s'il avait eu le courage de les supporter.

Depuis plus de dix ans, le poète pleure les chenets de ses pères; la misère — une misère relative — lui fait peur, à lui qui a eu une fortune immense, la gloire, les honneurs, tout ce que l'on peut ambitionner. Cet homme, qui malheureusement a tenu les destinées de la France dans ses mains, cet homme qui fut élu par dix départements à la fois, lors des élections générales pour la Constituante, ce héros de la bourgeoisie, a employé tous les moyens connus de battre monnaie. Loteries, souscrip-

tions, opérations plus financières que littéraires, appels directs à la charité publique, tout lui a été bon, et aujourd'hui, à la dernière heure, il va recevoir une tardive récompense nationale, incessible en principal et intérêts, une somme de 500,000 fr., dont il touchera les intérêts à 5 0/0 jusqu'à son décès.

C'est triste, c'est déplorable, c'est humiliant. M. Alphonse de Lamartine n'est ni Homère, ni Bélisaire; il n'a pas à se plaindre de l'ingratitude de ses concitoyens, au contraire; ceux-ci auraient à lui demander compte de beaucoup de choses. Il n'est ni aveugle, ni infirme, ni réduit à la mendicité, et, comme les autres membres du gouvernement provisoire, il eût pu ambitionner la gloire de mourir pauvre.

Il n'en a pas eu le courage. Retiré de la vie politique depuis le 2 décembre, c'est-à-dire depuis quinze ans, il lui faut aujourd'hui une récompense nationale annuelle de 25,000 fr., ce qui ne l'empêchera peut-être pas encore de continuer à pleurer les fameux chenets de ses pères.

Mais pourquoi ce sacrifice, au moment où il est tant question de fusils à aiguille? Pourquoi ajouter cette dépense à celles qui exténuent déjà les pauvres contribuables? On ne sait; nous n'en voyons aucunement l'utilité, à moins que l'on ait cru, par là, faire une gentillesse au parti démocratique. En ce cas, le but est manqué, et le poète larmoyant sera seul à profiter de cette générosité, mesquine s'il est réellement un grand homme, incompréhensible s'il n'est qu'un citoyen sans force, sans convictions arrêtées, sans énergie.

Nous lisons dans la *Patrie* :

On a distribué jeudi le rapport de M. Emile Ollivier sur le projet relatif à une récompense nationale à accorder à M. de Lamartine.

Nous comprenons maintenant pourquoi l'honorable M. Ollivier a eu recours à l'obligance d'un de ses collègues pour déposer ce morceau d'éloquence.

On ne nous avait pas trompé: c'est une ode en prose; que disons-nous, une ode? c'est un dithyrambe!

« Quoique médiocre de son temps, dit en commençant l'auteur du rapport, ait toujours été une mode française, j'oserais dire qu'aucun siècle, pas même le seizième, ne me semble plus grand que le nôtre... »

» Dans ce siècle remarquable, y a-t-il eu jusqu'à présent beaucoup d'hommes qu'on puisse comparer à Lamartine? »

Voici la fin du rapport :

« Lorsque les rois de Perse, a écrit un jour Chateaubriand à Lamartine lui-même, rencontraient sur leur route un palmier vénérable par son antiquité, ils descendaient de cheval et ils y suspendaient un collier d'or. Lorsque l'Empereur a pris spontanément l'initiative du projet de loi dont nous vous propo-

sons l'adoption, il a fait devant l'homme vénérable par son génie comme les rois de Perse devant le palmier vénérable par son antiquité. En cela il a cru n'être que généreux: il a été habile. »

M. Ollivier est un homme d'esprit. Mais en vérité l'ombre « de ce palmier » le couvrira toute sa vie.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Les travaux de la commission de la loi sur l'armée sont poussés avec une grande activité. Jeudi dernier, S. Exc. le maréchal Niel a été appelé à défendre le projet de loi devant cette commission. Le maréchal a insisté sur la nécessité d'accepter la loi dans son ensemble; il a combattu certaines assertions exagérées présentées par des personnes compétentes; il a établi par des chiffres que notre armée n'est pas dans l'état de désorganisation qu'on a prétendu. Mais, si la situation de notre armée est bonne, elle n'est pas en rapport avec les développements apportés aux armées étrangères.

La Prusse peut aujourd'hui disposer de 1,200,000 hommes; la Russie, de 1,700,000 hommes. Les 580,000 hommes de l'armée française sont désormais insuffisants. De plus, la réforme nécessaire ne doit pas être seulement une réforme momentanée qui pèserait uniquement sur une classe ou deux, mais une réforme définitive qui organise sérieusement nos forces militaires. De ces observations, le ministre conclut au vote de la loi dans son ensemble.

La commission s'est réunie le lendemain pour délibérer sur ces observations. Nous croyons savoir que ses impressions premières n'ont pas été modifiées, et que la question du vote annuel du contingent reste toujours le point capital du désaccord.

Une proposition faite par un des membres de la commission tendait à faire adopter un moyen terme: le Corps-Législatif n'aurait pas à voter le contingent annuel, qui serait tout entier à la disposition du gouvernement, mais il déterminerait la part afférente dans le contingent à l'armée active et à la réserve.

Cette proposition a été repoussée à une grande majorité. Hier, la commission s'est encore réunie, et, si nous sommes bien renseignés, toute trace de désaccord aurait disparu. Le rapporteur, M. Gressier, est engagé par ses collègues à hâter son travail. La loi sera soumise plus tôt qu'on ne le croyait d'abord aux discussions du Corps-Législatif. Il est probable que le vote annuel du contingent restera acquis à cette assemblée, dont il constitue une des principales prérogatives.

— La commission de l'organisation de l'armée et de la garde nationale mobile, après avoir entendu dès ses premières réunions le maréchal ministre de la guerre, a reçu plusieurs fois dans son sein M. l'intendant général Darrieu, conseiller d'Etat, directeur au ministère de la guerre, désigné pour soutenir le projet de loi devant le Corps-Législatif.

On assure qu'après de longues et loyales explications, le gouvernement et la majorité de la commission seraient sur le point de s'entendre au moyen de concessions réciproques, sur tous les points principaux, et notamment sur la question de l'exonération, qui serait ou supprimée ou largement modifiée.

— On assure qu'à la suite de quelques observations judicieuses présentées par des hommes compétents, il a été décidé par l'organisation nouvelle de l'infanterie de ligne en deux bataillons sur le pied de guerre ne serait pas mise en pratique. L'ancienne organisation de l'infanterie subsistera, nous dit-on, telle qu'elle était il y a un mois. Les régiments continueront à être à trois bataillons, plus un dépôt, les trois bataillons ayant un commandant et un adjudant-major et le dépôt restant sous les ordres du major.

— Nous lisons dans l'*Avenir national* :

« Comme on ne saurait voir un danger dans la reproduction des bruits favorables au maintien de la paix, nous croyons pouvoir répéter les mots suivants qu'aurait dits M. Rouher à un membre de l'opposition: « Je ne croyais pas à la paix, il y a quatre jours; aujourd'hui, elle me paraît sûre. »

— L'organe ministériel, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, aurait publié un article très-remarqué et dans lequel ce journal félicite le gouvernement français de ses déclarations pacifiques.

— On lit dans la *France centrale*, de Blois: « Si nous en croyons une nouvelle qui nous arrive de Tours, le 86^e régiment de ligne, en garnison dans cette ville, aurait reçu, l'autre nuit, l'ordre de former immédiatement un quatrième bataillon, et d'augmenter de deux compagnies son effectif de guerre. »

» Il est bien entendu que nous enregistrons ce bruit sous toute réserve, quoique nous puissions garantir l'animation inaccoutumée que l'on remarquait hier dans les casernes d'infanterie à Tours. »

— Suivant le *Mémorial diplomatique*, plusieurs modèles de fusils seront adoptés à la fois dans l'armée. Les uns serviront sans doute pour nos forces régulières de ligne, les autres pour les troupes d'élite, et les armes converties par les procédés les plus économiques et les plus rapides serviront pour nos gardes nationales. D'après le même journal, les maisons Devisme, Reinette, Gévelot et autres ont reçu des commandes de transformation depuis quel-

— Précisément, et c'est à elle que devra être faite la remise entière et complète de la liasse après l'ouverture. Vous voyez qu'il ne sera pas nécessaire de la rechercher. Seulement, ajouta Jubelin avec une vive expression d'amertume et de chagrin, la fortune, qui probablement est renfermée dans ce précieux paquet, lui échappe.

— Comment cela?

— Par l'acte qu'elle a signé dans sa prison, au profit de l'inconnu qui est venu lui proposer l'infâme marché que vous connaissez.

— Et le gredin qui a fait cela ose se présenter? s'écria l'un des auditeurs.

— Je le crois bien! Il est là, assisté des deux hommes tarés.

— Son nom, afin qu'il circule ce soir dans tout Paris?

— Clément Finot, de Boulaucourt, le richard le plus mal noté de tout le Gâtinois. Mais, pour que vous n'ignoriez rien de l'odieux qui s'attache à l'action de cet homme, j'ai quelques mots à ajouter:

« L'année dernière, abusant de nos anciennes relations de condisciples, Clément Finot est venu me demander des renseignements sur l'affaire Pellegrin. Comment se trouvait-il sur la piste? Je l'ignore; ne

voyant qu'une curiosité inoffensive dans l'information, je ne trouvai aucun inconvénient à raconter ce qui, depuis quinze ans, défraie la chronique de l'étude. J'eus le tort de montrer les documents qui accompagnent le dossier, et je me le reproche amèrement. Jusqu'au moment où fut conclu le marché que vous connaissez, je ne soupçonnais rien du parti que cet homme avait tiré de ces renseignements. La jeune fille à laquelle devait éventuellement revenir la fortune présumée se trouvait justement connue de Finot. A partir de ce moment, ce misérable n'eut qu'un but, s'approprier les richesses qu'il supposait devoir revenir à l'orpheline. Il n'y avait qu'un moyen praticable, c'était de devenir le mari de la jeune fille, car toute espèce de proposition ou de tentative conduisait à la connaissance de la vérité et partant à un échec. Finot est riche, Mlle Delorme est pauvre. Tout semblait devoir favoriser ce plan si simple. Par malheur Donatienne aimait Germain, qu'elle était sur le point d'épouser, et elle éprouvait pour son rival une antipathie invincible qui, soit dit en passant, n'est que trop justifiée. Clément organisa alors une persécution machiavélique autour des deux familles. Menacés de ruine, les parents se rallièrent au persécuteur. Les circonstances elles-

mêmes se mirent du côté de la mauvaise cause. Germain, appelé sous les drapeaux, fut abandonné à son sort par son oncle, qui, sans les menaces des Finot, n'eût pas manqué d'intervenir. Et cependant, la pauvre persécutée tint bon; elle fit face à tous les auxiliaires de ses ennemis. Poussée à bout et chassée par ses parents, elle disparut et se cacha dans cette ferme maudite où l'attendait la terrible épreuve qu'elle a subie.

» Le rôle de ce Clément vous a dû paraître déjà passablement abominable. Le marché de la prison soulève le cœur de dégoût; mais enfin, il a eu pour résultat d'arracher la jeune fille à l'échafaud. Il peut y avoir encore des gens qui ne tiennent que médiocrement compte d'un supplice moral prolongé pendant des mois entiers, et pire que la torture; mais il n'y aura personne pour entreprendre d'excuser ce qui me reste à dire.

» Vous avez dû supposer que Clément avait appris et révélé la vérité, comme il l'avait déclaré à sa victime, de sorte qu'il n'a peut-être à vos yeux que l'odieux de son marché. Soyez donc détrompés.

» Les Finot père et fils (car il y a un père là-dedans qui justifie l'*is pater, is filius* des Latins) avaient organisé une étroite surveillance pour tâcher

de découvrir le refuge de l'orpheline. Mais ce fut longtemps en vain. Rien n'aboutissait, ni les recherches, ni les informations, et un moment on pensa que la fugitive avait bien pu se trouver victime d'un accident.

» Vous vous rappelez que ce fut le jour même où le bail de la ferme du Vallon était mis à l'enchère, que l'incendie détruisit tous les bâtiments. Or, ce jour-là précisément, la seule personne qui connaît la retraite de Donatienne vint au Vallon des Bruyères apporter une lettre qui faisait connaître la situation désespérée du soldat Germain Legray, le futur de Mlle Delorme. »

— Reinette Durand! fit un des auditeurs.

— Justement, Reinette, qui, malgré ses précautions, ne put faire le trajet de son village à la ferme sans être espionnée. Par qui? vous le devinez. Clément ne s'en rapporta qu'à lui du soin de suivre les traces de Reinette. Il n'eut qu'à s'en féliciter. Que faire cependant à la ferme? Se montrer, c'était risquer de voir disparaître encore sa victime! Clément, après avoir observé, exploré et rôdé à la faveur du mouvement provoqué par l'enchère, réussit à se cacher sous les combles, où il se ménagea les moyens de voir et d'entendre ce qui se passait au-dessous de

ques jours. Auparavant, les manufactures de l'Etat et quelques ateliers étrangers travaillaient seuls à la fabrication des armes Chassepot.

— L'Empereur est allé visiter mardi la section anglaise de l'Exposition et a longuement examiné le modèle de tunnel qui est proposé pour ouvrir un chemin sous-marin de France en Angleterre. Le chef de l'Etat paraissait du reste s'en être occupé d'une manière toute spéciale, car il a donné aux personnes qui l'accompagnaient les renseignements les plus intéressants sur les détails de ce gigantesque projet et sur les sommes colossales qu'il coûterait.

— La nouvelle tenue de l'infanterie est définitivement adoptée, et une ordonnance ministérielle adressée ces jours-ci aux chefs de corps en prescrit la mise en usage immédiate. Cette tenue est à peu près la suivante :

Guêtres en cuir et en toile avec crispin, remplaçant les jambières actuelles, qui sont supprimées. Les guêtres en cuir seront bouclées sur le côté, au lieu d'être lacées.

Pantalon de la forme dite à la hussarde, mais un peu moins large, dont le bas peut, en temps de pluie, être introduit dans la guêtre.

Tunique coupée, toutes proportions gardées bien entendu, sur le patron de la grosse cavalerie, c'est-à-dire à pans un peu plus longs que ceux de la jacquette adoptée depuis quelques années.

Shako en drap rouge avec bande bleue de ciel; semblable à celui que portent les élèves des écoles d'arts et métiers et surmonté d'un pompon à deux boules, comme le pompon actuel des grenadiers, mais variant de couleur suivant le numéro du bataillon.

On attend également de jour en jour les prescriptions relatives à une réforme de l'équipement de l'infanterie, réforme tendant à mettre cet équipement en harmonie avec l'adoption du fusil Chassepot, c'est-à-dire portant surtout sur les dimensions de la giberne, qui devra sans doute être beaucoup plus grande et plus à la portée de la main.

— L'Exposition universelle attire à Paris une Majesté qui aura un certain succès de curiosité.

Il s'agit du roi nègre de Bonny, qui possède, dit-on, un palais construit en tibias d'ennemis vaincus, et peut donner à boire à cent mille convives dans des crânes humains.

Voici, du reste, sur ses États et sur sa personne des détails pleins d'intérêt.

Le royaume Bonny est situé au nord de la Guinée, entre le Niger et l'un de ses affluents. C'est un des États les plus considérables de l'Afrique occidentale; il a soixante mille hommes de vaillantes troupes et cent pièces d'artillerie de fabrication anglaise.

La population a les mœurs naïves et elle aime

les Européens, particulièrement sur le gril, quand ils sont gras.

Sa Majesté nègre, le roi de Bonny, ne mange plus personne, — depuis son voyage à Londres en 1861, — et les seigneurs de sa cour, à son exemple, se sont habitués aux côtelettes de mouton. Le peuple seul a conservé ses goûts patriarchaux. Mais en vertu d'une loi récente, aucun Bonnien ne peut toucher à la chair humaine « sans l'autorisation préalable » de son maître et seigneur.

Le roi de Bonny arrive avec une cargaison de poudre d'or en baril. Comme il va être le bien venu !

— Le territoire que la Russie a cédé aux Etats-Unis s'étend le long du détroit de Behring et se prolonge dans la presqu'île d'Alaska en une longue chaîne d'îles jusqu'aux terres asiatiques. Elle forme la région nord-ouest de l'Amérique. Sa superficie approximative est de 50,000 lieues carrées; sa population de 60,000 habitants, dont 2,000 Russes.

L'Amérique russe se compose d'une partie insulaire et d'une partie continentale. On y fait un commerce considérable de fourrures.

La Nouvel-Archangel, petite ville de 1,200 habitants, est le siège du gouvernement général des possessions russes. Elle se compose d'une centaine de maisons en bois, d'un port abrité de tous les vents, d'un chantier de construction pour les navires, d'un hôpital, d'un hôtel destiné au gouverneur et d'une église.

D'après les derniers traités, les Russes ne posséderaient la partie occidentale nommée par les Anglais Nouveau-Cornouailles et Nouveau-Norfolk que sur une profondeur de dix lieues marines. Ces contrées sont loin d'être soumise; elles sont habitées par les belliqueux et féroces Kalliongis, qui, munis de quelques armes à feu, font encore aux Russes une guerre opiniâtre. Ce fut dans le territoire des Kalliongis que Lapérouse découvrit le port des Français, immortalisé par le noble et malheureux dévouement des frères Laborde.

La Compagnie russe-américaine exploite ces contrées sauvages: elle a été fondée à Irkoutsk, en Sibérie, en 1798. Son siège a été établi à Saint-Petersbourg; elle a une armée, une flotte, des employés; en un mot, c'est une puissance comme la Compagnie anglaise de la baie d'Hudson.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Moniteur* d'hier soir a publié la liste des récompenses accordées pour actes de dévouement accomplis pendant les dernières inondations.

Pour notre pays, il y a 51 médailles d'or et d'argent, et 144 mentions honorables.

Nous publierons cette liste dans notre prochain numéro.

lui. C'est ainsi qu'il entendit la conspiration ourdie par Pascal et Catherine, qu'il recueillit tous les détails de la scène de provocations ménagée par la fermière. Grâce à la nuit, il put suivre la trace de la jeune fille, la voir pendant sa ronde dans les dépendances, puis voir la fermière venir à son tour armée d'une lanterne sourde pour accomplir le crime que Donatienne avait eu horreur de commettre.

— Permettez-moi une seule objection, dit l'un des clercs qui, tout en écoutant en curieux, venait d'approuver un scrupule de légiste.

Jubelin s'arrêta et attendit.

Le clerc continua : — Ce misérable Clément a tout vu, j'en suis certain. Il a fait marché d'une vérité d'où dépendait une existence, je le comprends très-bien; mais comment la justice, qui ne se laisse pas facilement convaincre d'erreur, quand elle a prononcé, a-t-elle pu accepter la déclaration tardive de celui qui avait fait prix pour la convaincre d'erreur? Vous savez l'axiome: *Testis unus, testis nullus*.

— J'oubliais ce détail, reprit Jubelin. C'est une infamie de plus à ajouter au total. Dans la soirée du jour de l'enchère, un de ces maraudeurs qui vivent au hasard, en parcourant les campagnes, s'était ré-

fugié dans une mesure abandonnée par les fermiers. Il fut témoin, comme Clément, de ce qui se passa au moment de l'incendie. A la lueur des flammes, Finot, qui explorait les alentours pour éviter d'être aperçu, entrevit cet homme dont le point de départ était le même que le sien. Il ne pouvait abandonner cette circonstance au hasard. Aussi manœuvra-t-il pour rejoindre le personnage. Que se passa-t-il entre Clément et ce témoin fortuit, quel marché fut conclu? c'est ce que personne ne saura jamais; mais voici ce qui advint: on ne retrouva le maraudeur qu'au moment où Clément se présenta devant le procureur pour faire connaître la vérité sur les événements de la nuit du 23 janvier. Les deux témoignages se produisirent à peu près en même temps. La lanterne sourde qui avait servi à Catherine, et que personne ne connaissait à la ferme, avait été retrouvée dans les débris. Cet indice, et quelques autres particularités qu'il est inutile de rappeler, ne laissèrent aucun doute. Je reviens maintenant à mon Machiavel rustique. Il partit dès le lendemain de l'événement en voyage, de façon à pouvoir expliquer son silence par l'ignorance de ce qui se passait. Deux autres motifs exigeaient que Clément agit ainsi; écoutez bien. Le premier, c'est

On parle moins, dit une correspondance du *Journal de Maine-et-Loire*, de la vice-présidence de la Chambre pour M. Jérôme David, auquel on semble préférer M. Busson-Billault ou M. Louvet, qui a été le rapporteur de la loi des finances antérieurement au député de l'Ariège.

L'arrêté suivant vient d'être rendu par M. le ministre de l'instruction publique :

« Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique,

» Considérant que l'administration de la guerre assure pour l'admission à l'Ecole impériale de Saint-Cyr une prime de cinquante points aux candidats qui présentent le diplôme de bachelier ès-lettres, concurremment avec celui de bachelier ès-sciences ;

» Considérant qu'il importe aux bonnes études classiques de seconder ces intentions bienveillantes du ministre de la guerre ;

» Arrête :

» Une session extraordinaire de baccalauréat ès-lettres sera ouverte, le 15 mai prochain, pour les candidats régulièrement inscrits au concours d'admission à l'école militaire impériale de Saint-Cyr.

» Fait à Paris, le 9 avril 1867.

» Signé : V. DURUY. »

M. le ministre des finances a, par une décision du 12 mars dernier, et sur la proposition de M. le directeur général des postes, autorisé la circulation en franchise, sous bande : 1° entre les notaires et le receveur particulier de leur arrondissement, pour la transmission et le renvoi des certificats de vie et des titres de rentes viagères et de pensions dues par l'Etat ; 2° entre les maires et le receveur particulier de leur arrondissement, pour la transmission et le renvoi des certificats de vie, brevets et mandats des autres catégories de pensionnaires.

Des doutes se sont élevés sur l'identité de l'individu arrêté à Trèves, sous le nom de Talmare, comme étant le matelot Daoulas; selon l'*Esprit nouveau*, ce serait bien un nommé Talmare en personne, qu'une ressemblance extraordinaire aurait fait prendre pour l'accusé contumace du *Fœderis-Arca*, et, par suite, extradé, avec les nombreuses et solennelles formalités d'usage. Ce nommé Talmare serait tout simplement un déserteur du 78^e de ligne, qui aurait quitté à Maubeuge dans le courant de juillet dernier, et à l'heure qu'il est, le prisonnier de Pontaniou, malgré sa situation de déserteur, aurait parfaitement le droit d'exiger qu'on le reconduisit à sa frontière.

Le correspondant de Brest de la *France* lui annonce, d'un autre côté, que l'homme arrêté en Allemagne et amené à Brest ne faisait pas

partie du *Fœderis-Arca*. « On dit même, ajoute-t-il, qu'il n'a jamais été marin et l'on s'attend à le voir mettre en liberté après une constatation scrupuleuse de son identité. Quant au véritable Daoulas, peut-être vit-il encore, mais l'opinion la plus probable est qu'il s'est noyé après son évasion. »

Des bruits à peu près semblables ont eu déjà cours au Havre ces jours derniers. On a raconté, en outre, que ceux des anciens matelots du *Chinchas*, actuellement dans cette ville, avaient été dirigés sur Brest pour constater l'identité du personnage arrêté. C'est peut-être à la suite de cette confrontation que le correspondant de Brest a écrit à la *France* les lignes qu'on vient de lire. En tout cas, le *Journal du Havre* mentionne ces bruits sous toutes réserves, n'ayant aucun moyen de les contrôler.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Florence, 14 avril. — Les négociations ouvertes pour la conclusion d'un traité de commerce avec l'Autriche marchent bien.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de L'UNIVERS ILLUSTRÉ, du 13 avril.

Chronique, par GÉRÔME. — Bulletin, par TH. DE LANGEAC. — Ouverture de l'Exposition, par RIOU. — Le Roi des Gueux (suite), par PAUL FÉVAL. — Les excursionnistes anglais, par A. DARLET. — Courrier du Palais, par Maître GUÉRIN. — Le mont Popocatepetl, au Mexique, par R. BRYON. — Courrier des Modes, par ALICE DE SAVIGNY. — La réponse royale, par L. DE MORANCEZ. — Rébus.

HÉMORROIDES (MONOGRAPHIE DES)

Le Docteur ANDRÉ LEBEL, Médecin consultant, 14, rue de l'Echiquier, PARIS, in-12, quinzisième édition, prix : 4 fr., en timbres-poste.

La rapidité avec laquelle les quatorze premières éditions ont été enlevées, dispense de tout éloge cette méthode d'une efficacité si remarquable. La *Presse médicale* a été unanime à la préconiser. Calme en 24 heures: Guérison le plus souvent en quelques jours, sans aucuns dangers de répercussion. (535)

Marché de Saumur du 13 Avril.

Froment (l'h. 77 k.)	26 19	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	25 17	(hors barrière)	46 82
Seigle	16 50	Paille de litière, id.	— —
Orge	13 —	Foin	54 45
Avoine (entrée)	12 50	Luzeerne (les 750 k.)	52 10
Fèves	16 —	Grainedelin (70 k.)	27 —
Pois blancs	19 —	— detréfle(°/k)	100 —
— rouges	17 —	— de luzeerne.	90 —
Cire jaune (50 kil)	220 —	— decolza 65 k	26 —
Huile de noix 50 k.	72 —	— de chenevis	28 —
— de chenevis	46 —	Amandes cassées	
— de lin	50 —	(les 100 k.)	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1866	1 ^{re} qualité	90 à 100
Id.	2 ^e id.	70 à 80
Ordin., envir. de Saumur 1866, 1 ^{re} id.	1 ^{re} id.	45 à 55
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1866, 1 ^{re} id.	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1866, 1 ^{re} id.	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1866		30 à 35

ROUGES (3).

Souzay et environs 1866		60 à 65
Champigny, 1866	1 ^{re} qualité	70 à 8
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1866		» à »
Varrains, 1866		60 à 65
Bourgueil, 1866	1 ^{re} qualité	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1866		55 à 60
Chinon, 1866	1 ^{re} id.	50 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

BOURSE DU 15 AVRIL.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 66 90.
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 93 80.

BOURSE DU 15 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 67 10.
4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 96 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et DABURON, notaire à Brézé.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

Par le ministère de M^e DABURON, notaire à Brézé,

DE

DIVERS IMMEUBLES

Situés en la commune de Brézé.

L'adjudication aura lieu le dimanche 12 mai 1867, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e DABURON, notaire à Brézé.

Cette vente est poursuivie à la requête de Pierre Trudelle, cultivateur, demeurant à Brézé, ledit Trudelle agissant au nom et comme héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Pierre Trudelle, son père, ayant pour avoué constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de : 1^o Louise Girard, veuve de Pierre Trudelle père, cultivateur, demeurant à Brézé; 2^o Louis Lemoine, cultivateur, et Estelle Calloux, sa femme, demeurant à la Porte-Picard, commune de Brézé, agissant tous deux comme co-tuteurs de Estelle Trudelle, fille née du premier mariage de la dame Lemoine avec Joseph Trudelle, ayant pour avoué constitué M^e Coulbault, avoué, demeurant à Saumur;

Et encore, de Pierre Trudelle, sus-nommé, subrogé-tuteur de ladite mineure;

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le douze janvier mil huit cent soixante-sept, enregistré.

DESIGNATION

Et mises à prix des immeubles à vendre.

PREMIER LOT.

Une habitation en caves et ses dépendances, sises à Brézé, le tout creusé dans le roc, comprenant une cave à cheminée, une cave froide, une cave à vin, une écurie séparée de cette dernière cave par un couloir commun, cave avec pressoir commun; joignant au midi la route, au levant Anne Trudelle, et des autres parts le fond du roc; 2 ares 75 centiares environ de jardin, sis au même lieu, même commune, à proximité des caves, joignant au levant Anne Trudelle, au midi la route, au couchant Bretonneau, et au nord Dubois; ce lot mis à prix à quatre cents francs, ci..... 400 f.

2^e LOT.

Cinq ares 50 centiares de vigne, situés à la Herpinière, commune de Brézé, joignant au couchant un chemin, au nord Prestreau et autres, au levant Michelet, et au midi Samson; mis à prix à cinquante francs, ci..... 50 »

3^e LOT.

Onze ares de terre et rangées, situés au Poirier, dite commune de Brézé, joignant au levant Jacques Challuau, au couchant un chemin, au nord Hurtault, et au midi Trudelle et la mineure Trudelle; mis à prix à cent soixante francs, ci..... 160 »

4^e LOT.

Huit ares 25 centiares de terre, situés aux Sauleaux, même commune, joignant au nord Lemoine, au midi Plumereau et autres, au couchant le fossé de Requête; mis à prix à soixante-quinze francs, ci..... 75 »

5^e LOT.

Deux ares 75 centiares de terre et rangées, situés au

A reporter. 685 »

DU CANCER

Report. 685 f.

Grand-Champ, dite commune de Brézé, joignant d'un bout le sieur Lemoine, et de deux côtés le sieur Revault; mis à prix à vingt francs, ci..... 20 »

6^e LOT.

Quatre ares 12 centiares de terre et rangées, sis en Plante-Parée, commune de Brézé, joignant au nord Bastard, au levant Rocher, au midi Eveillard, au couchant un chemin; mis à prix quarante francs, ci..... 40 »

Ce dernier immeuble, grevé d'une rente foncière, annuelle et perpétuelle de 9 litres 54 centilitres 75 millilitres de blé froment, franche de toute retenue, payable chaque année le vingt-cinq décembre, à payer par l'acquéreur, en sus de son prix.

Total des mises à prix, sept cent quarante-cinq francs, ci. 745 f.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e Daburon, notaire à Brézé.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 22, et audit notaire.

Dressé, à Saumur, par l'avoué soussigné, le onze avril mil huit cent soixante-sept.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le avril mil huit cent soixante-sept, f^o c. Reçu un franc quinze centimes, décime compris. (246) Signé : PARISOT.

VENTE

DE BIENS

de succession bénéficiaire.

A VENDRE

Le vendredi dix-sept mai mil huit cent soixante-sept, à midi, devant M^e Leroux, notaire à Saumur, commis à cet effet, dans son étude, rue Beaurepaire, n^o

Les immeubles ci-après désignés, appartenant au sieur Jean Dubois, décédé, en son vivant cultivateur et tonnelier, demeurant à Chacé;

Sur la poursuite du sieur Jean Dubois-Coutanceau, cultivateur, demeurant à Chacé, agissant en qualité d'héritier bénéficiaire dudit Jean Dubois, décédé.

Designation des immeubles à vendre :

1^o La moitié d'un morceau de vigne, situé à la Haye-Manceau, commune de Distré, à prendre au nord, contenant dans son ensemble environ cinq ares cinquante centiares, joignant d'un côté Jean Dubois, d'un autre côté Rebeilleau, d'un bout M. Vée, d'autre bout Briou; sur la mise à prix de vingt francs, ci..... 20 fr. »

2^o Un autre morceau de vigne, situé aux Caves-de-Crouzillé, commune d'Artannes, contenant environ huit ares vingt-quatre centiares, joignant d'un côté Louis Simon, d'autre côté Pastry-Benoist, d'un bout Bonaventure Cousin, et d'autre bout le chemin de Crouzillé, grevé de neuf litres cinquante centilitres de seigle de rente foncière due en plus grande fraîche

A reborter. 20 »

Report. 20 fr. » à l'Hospice de Saumur; sur la mise à prix de cinquante francs en sus de ladite rente, ci..... 50 »

Total des mises à prix, soixante-dix francs, ci. 70 fr. »

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement du tribunal civil de Saumur, en date du quatre avril mil huit cent soixante-sept, enregistré, qui a fixé les mises à prix. M^e Poulet, avoué poursuivant, et M^e Leroux, notaire, commis par ledit jugement et dépositaire du cahier des charges, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Saumur, le treize avril mil huit cent soixante-sept. POULET.

Enregistré à Saumur, le 15 avril 1867, f^o case, reçu un franc, décime et demi quinze centimes. (247) Signé : PARISOT.

Etude de M^e LORIOLE DE BARNY, successeur de M^e LORIOLE DE BARNY, notaire à Angers, place du Ralliement, n^o 16.

A VENDRE

1^{re} LA BELLE MÉTAIRIE

DE LA

BERTHELONNIÈRE

Située commune du Voide,

Et par extension communes de Saint-Hilaire-du-Bois et Coron,

Exploitée par les frères Charbonnier, d'une contenance de 61 hectares 15 ares 40 centiares.

Cette métairie, placée dans un excellent fonds, sur la route de Vihiers à Cholet, peut être divisée en plusieurs lots.

2^{es} Diverses pièces de terre et prés, distraits des mémoires de la Clémencerie et de la Grande-Dévision, situés communes de Saint-Hilaire-du-Bois et de Coron, d'une contenance de 10 hectares 26 ares 20 centiares.

3^{es} La métairie de la Petite-Touche-Berne, située commune de la Tourlandry, canton de Chemillé, exploitée par les frères Cassin, d'une contenance de 38 hectares 59 ares 10 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit notaire. (248)

Etude de M^e LORIOLE DE BARNY, notaire à Angers, place du Ralliement, n^o 16.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance, par la libre disposition, le 1^{er} novembre prochain,

LA MÉTAIRIE DE LANGEVINIÈRE

Située commune de St-Lezin,

Divisée en deux corps de ferme, contenant 71 hectares 81 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit notaire. (256)

A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

LE BEL HOTEL

DU LION-D'OR

Et la gérance de la poste aux chevaux,

A LA FLÈCHE,

C'est à cet hôtel que descendent les principales messageries et les correspondances du chemin de fer de l'Ouest.

S'adresser à M^{me} NOEL, qui l'exploite. (255)

ET DE SA CURABILITÉ SANS OPÉRATION.

Dans cet ouvrage, fruit de douze années d'études et d'observations recueillies jour par jour, le D^r CABARET, de la Faculté de Paris, démontre, par un grand nombre de cures merveilleuses et authentiques, que le cancer, réputé incurable jusqu'à ce jour, peut guérir, sans opération, par la méthode et les moyens spéciaux dont cet habile praticien fait l'application avec le plus grand succès dans sa maison de Billancourt, près Paris. — Troisième édition. — En vente à Paris, chez l'auteur, rue de l'Ancienne-Comédie. — 5 fr. 50 c. par la poste franco. (110)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le Dimanche 28 Avril 1867, à midi,

A Saumur, en l'étude de M^e TOUCHALEAUME.

Premier lot.

UNE VASTE MAISON, entre cour et jardin, autrefois occupée par M^{me} TESSIÉ-BOUTET, rue de la Petite-Bilange, n^o 10, joignant la rue de la Fidélité, la rue de la Petite-Bilange, le quai Saint-Nicolas et l'Etat.

Mise à prix. . . 40,000 fr.

Deuxième lot.

UN GRAND TERRAIN propre à bâtir, contenant 1,475 mètres 60 centimètres carrés, à l'angle des rues du Pavillon et de la Maréchalerie.

Mise à prix. . . 8,000 fr.

On adjugera sur une seule enchère.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Pour plus amples détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (196)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le samedi 20 avril 1867, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, sur la place la Bilange, à la vente publique, aux enchères, d'un très-bon cheval âgé de six ans, une voiture de voyage neuve et les harnais, dépendant de la faillite des sieurs Salomon et Neveux, négociants associés à Saumur, à la requête de M. Kerneis, syndic provisoire de ladite faillite.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES.

Le samedi 20 avril 1867, à une heure et demie, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, sur la place la Bilange, à Saumur, à la vente publique, aux enchères, d'une très-bonne américaine, un char-à-bancs, pouvant s'atteler à deux; à la suite, il sera vendu une très-jolie juquette de Tarbes.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

LECONS D'ANGLAIS

S'adresser à M. GAULTIER-BRIÈRE, rue des Payens, n^o 26, à Saumur.

Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES,

Chirurgiens-Herniaires, rue de la Banque, 16, à Paris.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier et bandagiste, rue Saint-Jean, 47.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. Lardeux se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. — PRIX MODÉRÉS. (515)

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

A VENDRE DEUX CHEVAUX

DE MÊME TAILLE,

S'attelant très-bien. — Agés de 6 ans. S'adresser rue de la Chouetterie, n^o 2. (258)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

A Saint-Florent, rue Haute,

Composée de salon, salle à manger, cuisine, quatre chambres à coucher.

Dépendances, JARDIN bien arboré.

S'adresser à M. DE KOCK, rue Beaurepaire, n^o 27, à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise,

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, actuellement occupée par M. Delarue.

S'adresser à M. BAILLOU DE LA BROUSSE, à Saumur. (74)

A LOUER

DÉBIT DE TABAC

A Saumur.

S'adresser à M. CORMERY. (259)

SPÉCIALITÉ

de

PAPIERS PEINTS.

Grand Assortiment

de

HAUTE NOUVEAUTÉ,

Depuis 15 centimes le rouleau et au-dessus.

CHEVILLOT,

Rue d'Orléans, 50, Saumur.

RHUMATISMES, Goutte.

L'Ouate chimique anti-rhumatismale du Dr Pattison soulage instantanément et guérit radicalement la Goutte, les Rhumatismes de toute sorte, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge. En rouleaux, à 2 fr. et à 1 fr., chez M. J. OUI, pharmacien de 1^{re} classe, place de la Bilange, 58. (476)

Guérison radicale des Hernies

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON (voir l'instruction, qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies). Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste-herniaire aux Herbiers (Vendée), genre et successeur, seul et unique élève de feu Pierre Simon. S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux Herbiers (Vendée). (15)